

Cybèle...

la fin d'un feuilleton qui n'a que trop duré !

Depuis plusieurs mois, la CGT combat les conditions de mise en place de la carte Cybèle. Nous l'avons toujours défendu, ce n'est pas par dogmatisme mais bel et bien pour des raisons de libertés individuelles. Car oui, la chose qui change avec la carte Cybèle, c'est que chaque douanier devait signer un contrat individuel avec la société Certinomis sous la forme de CGU. Nous ne reviendrons pas sur tout ce qui nous choque dans ces CGU, le fait que l'on soit responsable devant la société, que la société puisse disposer comme elle veut de nos données personnelles... Bref, pour la CGT, on marchait juste sur la tête !

Depuis le mois d'août nous menons ce combat seul, pour la défense des agents, mais en nous basant sur des éléments légaux :

- ➔ l'employeur a l'obligation de fournir à son employé les outils nécessaires à la réalisation de son travail ;
- ➔ la souscription d'un contrat n'a aucune valeur si l'une des parties est contrainte. Ce fut le cas pour certains DI qui ont menacé les agents non signataires.

Las de tous ces atermoiements sur le projet "Cybèle", des différences de traitement entre les DI, et forts du fait que le droit doit s'imposer même à l'Administration, nous avons gardé le cap. Lors du dernier Comité Technique de Réseau, malgré tout le mal que l'Administration s'est donné pour ne pas répondre à nos questions sur Cybèle, nous avons réussi à avoir le seul engagement qui compte, celui de la Directrice générale.



A la question de savoir comment seraient qualifiées les sanctions disciplinaires pour les collègues qui refuseraient de signer entièrement ou partiellement les CGU, la réponse a été on ne peut plus claire : **il n'y aura pas de procédures disciplinaires et tous les agents, signataires ou non, seront dotés de leur carte.** Nous avons, bien évidemment, demandé l'inscription de ces faits au procès verbal du CTR.

Voilà qui prouve que lorsque la mobilisation est au rendez-vous et que le droit est de notre côté, nous pouvons obtenir gain de cause. **La CGT ne peut que se féliciter de n'avoir pas cédé à la pression. Chacun a pris ses responsabilités individuelles. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont cru en notre analyse et qui ont adhéré à ce mouvement.**

D'autres combats viendront, nous les mènerons et gagnerons tous ensemble

"Les individus doivent être libres de définir eux-mêmes les termes de leurs propres contrats..."

La CGT avait raison !